

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 11

Membres présents : M. Jérémy THIEN, Mme Virginie ROBIN, M. Jean-Yves NAUDIN, Mme Viviane LOUP-FOREST, M. Stanislas REROLLE, Mme Agnès ROUSSOT, M. Thomas LAURENT, M. Quentin RINGARD, M. Noé CHAMPION, Mme Hannah BESSON, Mme Sarah ROUSSOT.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Viviane LOUP-FOREST

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026

Le conseil municipal initialement convoqué le 15 juillet 2026 est reporté au lundi 20 juillet 2026 à 19h30 (report en date du 15 juillet 2026). L'ordre du jour est inchangé.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Décisions portant sollicitation de subventions auprès de co-financeurs publics (délibération du 03/04/2026) :
 - o Réaménagement et étanchéification de l'étang de la Roche : 58 649 € sollicités auprès du Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial.
- Décisions prises dans le cadre de la délibération autorisant l'application de la fongibilité des crédits sur le budget 2026 (délibération du 3 avril 2026) :
 - o Alimenter le compte 1641 – remboursement du capital emprunt Caisse d'Epargne (cf. point 12) par le compte 2131-073 – travaux sur bâtiments communaux pour 2 733 €
 - o Alimenter le compte 231-123 – travaux mairie/école par le compte 2131-073 – travaux sur bâtiments communaux pour 1 867 €
 - o Alimenter le compte 231-123 – travaux mairie/école par le compte 2188-078 – matériel pour 2 000 €
 - o Alimenter le compte 2131-112 – cimetière par le compte 2131-073 – travaux sur bâtiments communaux pour 400 €
 - o Alimenter le compte 66111 – intérêts d'emprunts par le compte 60621 – combustibles pour 1 365 € (cf. point 12)
 - o Alimenter le compte 653131 – cotisations retraites des élus par le compte 60621 – combustibles pour 900 €
- Décisions permettant d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption (délibération du 03/04/2026) :
 - o Non préemption sur la vente des parcelles B 436 et B 437
 - o Non préemption sur la vente des parcelles A 160 et D 11
- Acceptation des devis de :
 - o Mobilier Urbain Beaujolais pour la maintenance de la cellule sanitaire de la place de la fontaine pour 540 € TTC (hors pièces défectueuses).
 - o Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour la réparation de la route de la Roche suite à son affaissement pour 5 715.60 € TTC (sur crédits voirie CCSB).
 - o Pyragric pour la fourniture et la livraison d'un feu d'artifice pour 720 € TTC.
 - o Marbrerie Vessot pour la reprise de 2 concessions pour un montant total de 1 849 € TTC.
 - o Ropach pour le logiciel de gestion garderie pour 360 € TTC/an.

2/ Décisions modificatives

Afin de faire face aux divers remplacements d'agents en cours et aux avancements d'échelons, voici les décisions modificatives proposées :

Compte 633 – impôts, taxes et versements assimilés : + 500 € en provenance du compte 60621 – combustibles
 Compte 6411 – personnel titulaire : + 4 000 € en provenance du compte 60621 – combustibles
 Compte 6413 – personnel non titulaire : + 2 000 € en provenance du compte 60621 – combustibles
 Compte 6450 – charges de sécurité sociale et de prévoyance : + 2 700 € en provenance du compte 60621 – combustibles pour 200 € et du compte 613 – locations pour 2 500 €
 Compte 73223 – Droits de mutations (recettes), la commune perçoit 6 050.25 € de plus que prévu au budget : augmentation de crédits au compte 6411 – Personnel titulaire pour la même somme.
 Compte 1323 – Remboursement d'une subvention au Département de 12 000 € prévue au budget. Ce remboursement n'a plus lieu d'être : la somme est affectée au compte 1323 car correspondant au montant sollicité auprès de la Région pour le PPMS.
 A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ces décisions modificatives.

3/ Tarifs des services périscolaires, de la salle des fêtes, du foyer, du cimetière, des droits d'occupation du domaine public.

Garderie périscolaire

Une synthèse détaillée des dépenses et des recettes sur 2025-2026 et des tarifs appliqués sur les communes alentours a été transmise aux élus avec la convocation.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de la rentrée 2026/2027, les inscriptions à la garderie se feront uniquement via le site ROPACH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs pour la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026, à savoir :

- Garderie matin : 3.30 €
- Garderie soir (goûter compris) : 3.70 €
- Pénalité pour retard ou inscription non réalisée via ROPACH : 7 € (avec mise en place d'une feuille d'émargement à signer par la famille pour les retards).

Cantine

Une synthèse détaillée des dépenses et des recettes sur 2025-2026 et des tarifs appliqués sur les communes alentours a été transmise aux élus avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs pour le restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026, à savoir :

- 4.80 € par repas pour les enfants
- 5.60 € par repas pour les adultes
- 2.58 € par repas pour les enfants qui apportent leur repas dans le cadre d'une allergie alimentaire (sur justificatif médical)
- Pénalité pour inscription non réalisée via ROPACH : 7 €

Il est envisagé de réintégrer l'agent RPC dans l'effectif communal dans le courant de cette année scolaire.

Salle des fêtes

Une synthèse détaillée avec les tarifs appliqués sur les communes alentours a été transmise aux élus avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes, pour toute nouvelle réservation, à compter du 1^{er} septembre 2026. Les autres tarifs restent inchangés.

	1 jour	2 jours
Habitants de la commune	190 €	280 €
Habitants extérieurs	450 €	550 €
Chauffage	Facturé en fonction de la consommation relevée	

Il est précisé que suite à de nombreux abus, un temps de 30 mn maximum sera consacré à la visite de la salle des fêtes par les futurs locataires. Un plan côté de la salle, avec la dimension et le nombre de tables et de chaises, sera établi et adressé à toute personne intéressée par la location.

Afin de faire face aux nombreux abus constatés cet été (branchement de camping-cars ou de voiture électrique sur le compteur salle des fêtes lors des locations), utilisation du robinet extérieur alors que non autorisé, il est envisagé la pose de sous-compteurs eau et électricité. Les demandes de devis sont en cours.

La commune résilie son abonnement au site 1001 salles pour la location de la salle des fêtes et du foyer.

Foyer

Pendant la durée des travaux du bâtiment mairie/école, le foyer n'est pas disponible à la location. Les tarifs seront révisés ultérieurement.

Cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Concession de 2 m pour 30 ans	220.00 €
Concession de 2 m pour 50 ans	280.00 €
Columbarium pour 15 ans	650.00 €
Columbarium pour 30 ans	950.00 €

Droit d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, par 2 voix contre, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2027 :

- Terrasse de débit de boissons : 40 €
- Camions commerces ambulants : 50 €

4/ Stationnement sur la place du monument

La mise en place d'une zone bleue sur le secteur du centre bourg a été évoquée en exécutif. Celle-ci serait mise en place sur les places matérialisées pour 72 h. Le financement par les amendes de police est envisagé.

5/ Repas et colis du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la délibération suivante : sont bénéficiaires du dispositif les personnes remplissant cumulativement les conditions suivantes :

- être âgées de soixante-dix ans révolus au 31 décembre de l'année précédente,
- être domiciliées sur la commune de Jullié

Les conjoints des bénéficiaires pourront, le cas échéant, être associés au repas, selon les modalités pratiques fixées par la mairie (inscription préalable, participation financière éventuelle, etc.).

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en raison de leur état de santé ou résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un colis leur sera attribué en lieu et place de la participation au repas.

Le conseil municipal décide le principe d'une alternance annuelle entre :

- une année avec organisation d'un repas des anciens,
- une année avec distribution de colis aux anciens.

Pour l'année 2026, il est institué un repas, qui aura lieu en décembre.

6/ Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € à l'association LES PORTES LANCES DU BEAUJOLAIS
- 100 € à la MFR DE LAMURE SUR AZERGUES
- 100 € au CFA BTP AIN
- 150 € à l'AGIVR
- 100 € à l'ADMR DE BEAUJEU

Pour mémoire : subvention de 1 352.74 € versée à l'école pour la classe transplantée en mai 2026.

7/ Désignation d'un élu référent communal forêt/bois

Jullié fait partie du territoire du Syndicat Mixte du Beaujolais, et est impliquée dans la Stratégie Forêt Bois du Beaujolais. Dans le cadre de cette stratégie et des missions de FIBOIS 69, est animé un réseau des élus référents forêts-bois du Beaujolais. Devenir élu référent, c'est devenir l'interlocuteur privilégié de FIBOIS 69, de ses partenaires (ONF, CNPF, ARDEF, GTFSE, ...), des acteurs économiques ainsi que l'ambassadeur des projets associés. M. Noé CHAMPION est désigné élu référent communal forêt/bois.

8/ Expérimentation médiathèque éphémère avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais CCSB)

Un document de travail établi par le service culture de la CCSB a été transmis aux élus avec la convocation. Il s'agit de proposer, sur le territoire de la commune, des activités en lien avec la médiathèque de Belleville. Une communication sera faite en temps voulu lors de cette mise en place.

9/ Formation des élus municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

10/ Devis des FRANCAS pour l'accompagnement de la rédaction du PEDT (Projet Educatif de Territoire)

Monsieur le Maire rappelle que les FRANCAS sont un mouvement d'éducation populaire, association nationale complémentaire de l'École publique, qui accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place d'actions éducatives, périscolaires et extrascolaires (accueils de loisirs, animations, accompagnement de projets jeunesse, formations d'animateurs, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis des Francas d'un montant total de 10 000 € TTC pour la mise en œuvre du projet intercommunal d'animation ; d'approuver la participation financière de la commune de Jullié à hauteur de 1 452,29 €, correspondant à sa part dans la répartition entre les communes de Chénas, Jullié, Julié, Cenves, Emeringes, Vauxrenard et Chiroubles.

11/ Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la (CCSB)

Certains éléments nécessaires à la prise de cette délibération n'ayant pas été transmis par la CCSB avant cette réunion, la délibération est reportée à la prochaine séance.

12/ Prêt pour la mise en séparatif des réseaux : transfert à la CCSB

En 2017, la commune a souscrit un prêt de 300 000 € sur 30 ans auprès de la Caisse d'Epargne pour financer une partie « budget assainissement » pour la mise en séparatif des réseaux et une partie « budget communal » pour la requalification du centre bourg. Le conseil municipal avait alors délibéré pour la répartition suivante : 82 000 € au budget assainissement (soit 27.33 % de la somme totale) et 218 000 € au budget communal (soit 72.67 % de la somme totale). Au 1^{er} janvier 2026, la compétence assainissement a été reprise par la CCSB et la partie du prêt correspondante (27.33 %) aurait alors dû être transférée à la CCSB. Les démarches réalisées par la CCSB ont pris du retard et l'échéance doit être payée par la commune qui sollicitera un remboursement à la CCSB. A partir de 2027, cette échéance ne sera plus sollicitée auprès de la commune par la Caisse d'Epargne.

13/ Comptes rendus des réunions et des commissions

- conseil d'école du 11 juin 2026 a été transmis aux élus avec la convocation. A la rentrée, l'école comptera 30 élèves, repartis de la petite section au CM2.

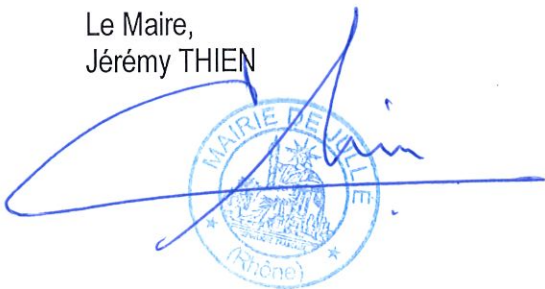
14/ Questions diverses

- Passage du Tour des Crus Beaujolais le 27 septembre 2026.
- Passage de la randonnée pédestre « La Germolline » le 26 juillet 2026.
- Info de la SPA sur le dispositif d'aide financière dédié à l'identification et la stérilisation des chats domestiques, ouvert aux foyers disposant de faibles ressources financières : l'information a été diffusée via PanneauPocket.
- Réponse de MAISAVIA sur des dysfonctionnements constatés.
- Signalétique randonnées : pas de retour du Département sur l'implantation du poteau. Le panneau sous les platanes est à enlever (cassé et informations plus à jour).
- Bacs ordures ménagères identifiés « non conformes » : une communication a été faite.
- Bac ordures ménagères des Chanoriers : le couvercle cassé ne sera pas remplacé car il faut changer l'intégralité du bac.
- Point sur la lutte contre l'ambroisie.
- Organisations de manifestations par les associations : poubelle, panneaux, barrières, mise en place anticipée des interdictions de stationnement, ... : le matériel est à récupérer et à rapporter en mairie par l'association organisatrice.

- M. le Maire rappelle que les membres des commissions communales doivent penser à informer le reste de la commission de leurs démarches individuelles.
- Drapeaux « I love Beaujolais » pour le passage du Tour de France Féminin : une permanence en mairie aura lieu. Une information sera faite à la population.
- Le Président de la CCSB sera invité au début de la prochaine séance.
- Remerciements à Thomas, Quentin, Jean-Yves pour la journée nacelle/nettoyage des cheneaux de l'église.
- Remerciements à Mme Nathalie Naudin pour l'arrosage et l'entretien des fleurs pendant l'absence de l'agent technique.
- Remerciements à Sophie et Stéphanie qui ont assuré le remplacement de Océane du 18 mai au 3 juillet.
- Envisager le report du feu d'artifice.
- Proposition de formation à l'IA pour la population : demander un devis à l'association MEDIAMOMES.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30 au foyer.

Le Maire,
Jérémy THIEN



La Secrétaire,
Viviane LOUP-FOREST

